

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-2134
OBJET	Recommander au conseil de créer un poste en surplus de structure temporairement à la Direction générale et de réaffecter l'employé numéro 51630	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2023-04-28 Date CM souhaitée : 2023-05-02		
Actions : CRÉATION DE POSTE Unité admin. concernée : Direction générale Organisation : 12101.Direction générale.130600.DGA développement, maintien et entretien des infrastructures No compte : 111110 - Régulier direction		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 51630, directeur général adjoint au développement, maintien et entretien des infrastructures, a manifesté son intention de prendre sa retraite au plus tard le 7 juin 2023; CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement des postes de directeur général adjoint à la Direction générale est complété; CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'embauche d'un candidat sur le poste permanent de directeur général adjoint au développement, maintien et entretien des infrastructures avant la prise de retraite du titulaire actuel, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste en surplus de structure; CONSIDÉRANT QUE ce poste en surplus de structure sera aboli suite au départ à la retraite de l'employé numéro 51630, au plus tard le 7 juin 2023; CONSIDÉRANT QUE la présente recommandation modifie temporairement d'un (1) le nombre de postes prévus au budget 2023 de la direction générale.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Ajout d'un poste en surplus de structure en 2023 seulement, aucun impact sur les prochains budgets. Le coût supplémentaire pour 2023 sera financé à même le budget de la Direction générale.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) L'employé conserve les mêmes conditions et salaire.		

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Rémunération globale	No SD SD-2023-2134
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant la direction générale, soient :</p> <p>la création d'un poste en surplus de structure de directeur général adjoint au développement, maintien et entretien des infrastructures et son abolition à la date effective de retraite de l'employé 51630 ou au, plus tard, le 7 juin 2023; code budgétaire 12101-130600-111110;</p> <p>la réaffectation de l'employé 51630, du poste permanent de directeur général adjoint au développement, maintien et entretien des infrastructures (0001) au poste de directeur général adjoint au développement, maintien et entretien des infrastructures en surplus de structure, aux mêmes salaire et conditions; code budgétaire 12101-130600-111110;</p> <p>les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;</p> <p>le remplacement de l'organigramme concerné.</p>		
<p>CERTIFICATION</p>		
<p>Numérotation des finances : CM requis : Oui Coût annuel supplémentaire récurrent : Coût estimé affectant l'année en cours : 32 088,00 \$</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Le coût estimé affectant l'année en cours s'élève à 32 088 \$ en date du 3 mai 2023 et sera financé à même le budget de la Direction Générale.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> BEAUDET, Monsieur PIERRE (52306) 2023-04-25 </p> <p style="text-align: center;"> Trésorier AN - MS - JR </p>		